



L'option PIBM du DES de Pharmacie

*A quoi correspond
l'option PIBM de
l'Internat ?*

*Comment réussir
au mieux sa
formation ?*

*Quels sont les
débouchés
possibles ?*

*« If I'd asked my customers what they wanted, they'd have said a faster horse »
Henry Ford*

V.3

Date : 20 Mars 2018

Table des matières

Présentation du Livret PIBM	3
Historique du document	4
Le syndicat national	4
Lexique des abréviations	4
I- Option PIBM : Généralités	5
1) Présentation de l'option PIBM	5
2) Le cursus	6
II- Option PIBM : Construire sa maquette et choisir son option	7
1) Qu'est-ce qu'une maquette ?	7
2) À quoi sert cette maquette ?	7
3) Comment procéder ?	7
4) Le choix de l'option : « PH-PR ou PIBM ? »	8
5) Le droit au remord	9
III- Comparaison option PIBM – Filière industrie	9
IV- Les formations théoriques	11
1) Les masters	11
2) Les Diplômes Universitaires (DU)	13
3) « Do you speak English »?	14
V- Les stages industriels	14
1) Cas d'un stage déjà agréé	15
2) Cas d'un stage non agréé	15
3) Accord définitif pour le stage industriel	16
4) Convention de stage	16
VI- Les stages en instances de santé	17
1) Cas d'un stage agréé dans son inter-région d'affectation	17
2) Cas d'un stage agréé dans une autre inter-région	17
3) Cas du stage non agréé, quel que soit l'inter-région	17
VII- Les outils clés pour obtenir un stage	18
1) Le CV	18
2) L'entretien	19
3) Les réseaux : LinkedIn, Leem, Viadeo...	19
VIII- Les débouchés professionnels de l'option PIBM	20
1) Carrières dans l'industrie pharmaceutique	20
a. Les statuts de l'industrie pharmaceutique :	20
b. Où trouver un poste dans l'industrie pharmaceutique?	21
2) Carrières dans les instances de santé	22
Pour conclure	24
Annexe 1: Divers centres d'intérêts des internes qui s'interrogent sur l'option PIBM	25
Annexe 2 : Devenir de 44 anciens internes en DES PIBM	25

Présentation du Livret PIBM

Actuellement, le DES de Pharmacie comprend deux options : **Pharmacie Hospitalière - Pratique et Recherche (PH-PR)** et **Pharmacie Industrielle et Biomédicale (PIBM)**. Le choix de l'option se fait à la fin du niveau 1 (fin de la deuxième année de l'internat).

Ce livret est à destination de tous les étudiants et internes en Pharmacie à la recherche d'informations sur l'option PIBM du DES de Pharmacie.

La question sur l'existence d'une option ouvrant l'accès au monde de l'industrie pharmaceutique et des instances de santé au sein de l'internat, alors qu'une filière dite « courte » permet aux étudiants de Pharmacie d'accéder à de nombreux postes dans l'industrie en six années est récurrente auprès des étudiants et des internes.

D'autres questions toutes aussi importantes sont régulièrement posées :

« Comment réussir au mieux sa formation d'interne ? Pourquoi et comment construire une maquette ? »

« Quels sont les débouchés de l'option en sortie d'internat ? »

« Quelles sont les compétences, les qualités requises pour travailler dans le monde de l'industrie pharmaceutique ? »

« Quels sont les différences, les avantages et les inconvénients d'une option par rapport à l'autre ? »

« Comment choisir ? »

L'objectif de ce livret est de répondre le plus clairement possible à ces questions. Il apportera les précisions nécessaires aux internes, notamment pour le choix d'option, et saura orienter les étudiants qui se posent simplement la question avant de se présenter au concours de l'Internat.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Validé par	Action
V.1	2011	Olga Adamiec et Véronique Menet	Coordonnateur + FNSIP +SIPHL	Création du document
V.2	2017	Aurélie Chaigneau Justine Nasone Margaux Berthet Caroline Foch Mathieu Lefbvre	Coordonnateur + FNSIP-BM + VP PIBM locaux	Mise à jour
V.3	2018	Justine Nasone Margaux Berthet Charles Hoffmann- Martinot Marion Tano Thibault Cousin Olga Adamiec	FNSIP-BM + Groupe de travail PIBM	Mise à jour + Ajout du paragraphe « carrières dans les instances de santé »

Le syndicat national

La **FNSIP-BM** : Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale

Syndicat professionnel apolitique et aconfessionnel, il est géré par le régime de la loi de 1901 sur les associations.

Cette fédération nationale représente les 24 villes hospitalo-universitaires accueillant des internes de pharmacie, soit plus de 1800 internes sur la France, répartis sur les 3 DES qui constituent l'internat de pharmacie.

La FNSIP possède un site internet : <http://www.fnsipbm.fr>

L'option PIBM possède une page LinkedIn : @PIBM

Lexique des abréviations

CME : Commissions Médicales d'Etablissement

CV : *Curriculum Vitae*

DES : Diplôme d'Etudes Spécialisées

D(I)U : Diplôme (Inter-)Universitaire

FNSIP-BM : Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale

IPR : Innovation Pharmaceutique et Recherche

M2 : Master 2

PH : Praticien Hospitalier ou Pharmacie Hospitalière (abus de langage)

PH-PR : Pharmacie Hospitalière – Pratique et Recherche

PIBM : Pharmacie Industrielle et BioMédicale

PUI : Pharmacie à Usage Intérieur

SIPHIF : Syndicat des Internes en Pharmacie d'Ile de France

SIPHL : Syndicat des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon

I- Option PIBM : Généralités

1) Présentation de l'option PIBM

Lors de l'internat en Pharmacie option PIBM, vous pourrez réaliser des semestres hospitaliers, extrahospitaliers et industriels pour vous permettre de vous spécialiser dans le domaine de votre choix. Elle offre une très bonne formation aux métiers de l'industrie et est également un très bon tremplin pour ceux qui souhaitent se tourner vers les instances de santé. De nombreux autres débouchés en milieu hospitalier et la recherche clinique par exemple sont possible.

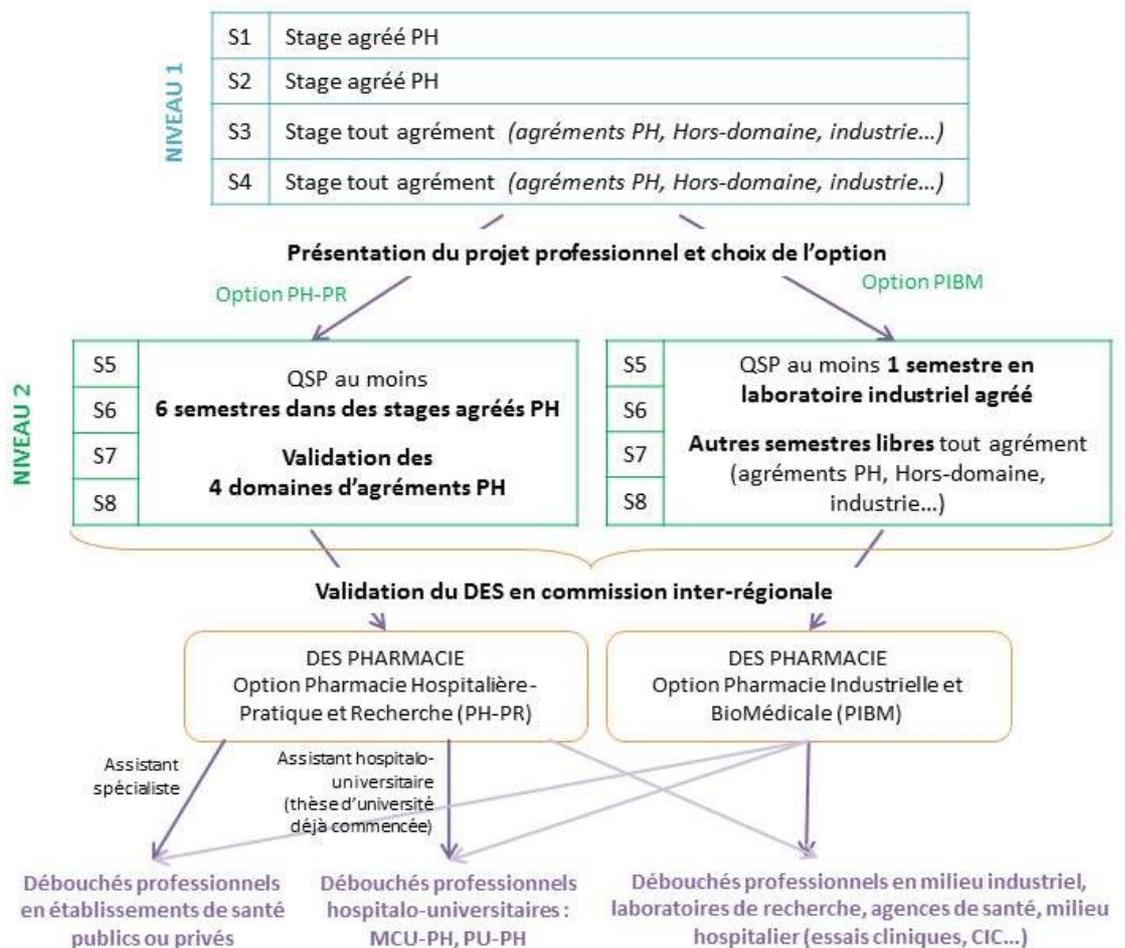
Contrairement aux idées reçues, PIBM n'est donc pas une option dont **l'unique** débouché est l'industrie.

Quelle que soit la spécialisation envisagée, la **plus-value** de l'interne en PIBM repose sur **sa connaissance du milieu hospitalier** et sur **son ouverture sur l'extrahospitalier**, d'où l'importance des semestres hospitaliers et de ne pas dériver vers un parcours trop industriel.

Cette option est constituée, comme les autres filières du cycle « long » des études pharmaceutiques, de 5 années d'études en faculté de Pharmacie suivi de 4 ans d'internat dans la filière : DES Pharmacie option Pharmacie Industrielle et BioMédicale (PIBM), voir *Schéma : DES de Pharmacie*.

Les modalités du concours de l'Internat ne seront pas présentées dans ce manuel.

Schéma : DES de Pharmacie



2) Le cursus

L'internat dure au minimum 4 ans et comporte deux parties nommées respectivement niveau 1 et niveau 2¹.

¹ : Arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les diplômes d'études spécialisées de pharmacie.

➤ Niveau 1 du DES de pharmacie : 4 premiers semestres

La première année doit obligatoirement être **hospitalière** et les semestres effectués dans des lieux ayant l'agrément dans l'un des quatre **domaines de la pharmacie hospitalière**. Cette première année du niveau 1 permet de bien appréhender le milieu hospitalier et le cœur de métier du pharmacien à l'Hôpital.

La deuxième année est plus **libre** : vous pouvez effectuer un ou deux semestres hospitaliers, au sein d'une industrie, ou encore dans une autre structure extrahospitalière (agences, laboratoires de recherches privés ou public...).

Cette deuxième année peut donc permettre de commencer sa spécialisation, soit en PH-PR via la validation des domaines, soit en PIBM en commençant à construire son cursus professionnel personnalisé. Elle permet également aux indécis de découvrir d'autres structures et de choisir de manière éclairée leur option de niveau 2 : PH-PR ou PIBM.

Le niveau 1 est également l'occasion d'approfondir la formation commune de base en offrant une meilleure connaissance du circuit du médicament voire une certaine polyvalence, constituant l'une des plus-values de l'interne en pharmacie.

A la fin du niveau 1, il faut choisir son option entre PH-PR et PIBM.

➤ Niveau 2 du DES de Pharmacie option PIBM : 4 autres semestres

Ces 4 semestres sont libres !

Le choix des postes se fait en fonction du projet professionnel et permet de découvrir des activités variées. L'option PIBM n'est pas limitée en termes de spécialisation : essais cliniques, pharmacovigilance, assurance qualité, DM, affaires réglementaires, affaires médicales, accès au marché, médico-économie, biotechnologies, médicament de thérapie innovante, thérapies tissulaires et cellulaire...

Attention cependant à ne pas trop dériver dans le milieu industriel pour garder la plus-value de l'option PIBM par rapport à une filière courte, à savoir une réelle connaissance du milieu hospitalier.

Attention également à garder une cohérence dans son parcours : le CV en fin d'internat doit pouvoir être expliqué et compris par un recruteur.

➤ Validation du DES de Pharmacie Hospitalière option PIBM :

Pour valider votre DES de Pharmacie Hospitalière option PIBM, deux conditions sont à respecter. Vous devez, lors de votre cursus :

- avoir validé des unités d'enseignement pour un crédit total d'au moins 60 ECTS (soit 6 UE ou 4 UE + 1 master par exemple) ;
- avoir validé les 8 semestres dont obligatoirement au moins 1 semestre effectué dans un établissement industriel agréé.

Au final, vous obtenez bien le DES de Pharmacie ! PIBM reste une option qui vous a permis de vous spécialiser dans le domaine de votre choix.

II- Option PIBM : Construire sa maquette et choisir son option

1) Qu'est-ce qu'une maquette ?

La maquette est une modélisation par écrit du cursus déjà réalisé et à venir afin d'aboutir à une formation en adéquation avec votre projet professionnel. Elle doit être établie à la fin de la deuxième année et est validée par une commission pédagogique interrégionale et/ou par votre coordonnateur local, selon les modalités de chaque inter-région (n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre coordonnateur et/ou de vos représentants locaux).

La maquette doit contenir les domaines de formation souhaités pour tous les semestres, éventuellement les services souhaités, les enseignements choisis et envisagés,... et **spécifie votre choix d'option** (PH-PR ou PIBM).

2) À quoi sert cette maquette ?

Elle permet de mieux visualiser et anticiper son cursus, d'apprécier la cohérence de son parcours, et de respecter les obligations légales.

Elle implique l'investissement de l'interne qui doit se résoudre à cet exercice difficile mais indispensable de projection dans l'avenir. Épreuve de la fin du niveau 1, elle oblige à se poser les questions essentielles à son avenir : « *Vers quelle voie je m'oriente ?* », « *Quelles formations théoriques et pratiques seront nécessaires ou tout du moins importantes pour y parvenir ?* », « *Comment me différencier des autres internes PIBM et des filières courtes ?* ». Il est toujours important de communiquer avec d'autres internes ou des responsables pédagogiques afin d'évaluer la robustesse de cette maquette au regard de la réalité du terrain et ainsi d'identifier en amont les projets mal construits ou difficilement réalisables (comme l'accès à certains postes par exemple si celui-ci est conditionné par le classement au concours de l'internat).

La maquette n'est pas figée : elle peut évoluer et être modifiée. D'ailleurs, un cursus PIBM s'affine au fur et à mesure des rencontres et des opportunités ! Pour conclure, c'est un exercice obligatoire et nécessaire mais il ne faut pas perdre de vue qu'il consolidera la vision que vous avez de votre cursus et de votre future vie professionnelle.

So, do it!

3) Comment procéder ?

La première étape est de savoir ce que l'on veut faire de son internat et ce que l'on envisage comme avenir professionnel, tout en ayant connaissance des tendances du marché du travail, afin de ne pas se retrouver dans un domaine sur-saturé en sortie d'internat.

Il faut commencer par se poser deux questions :

- « *Quels domaines m'intéressent ?* »
- « *Quels métiers ai-je envie de faire ?* »

Si vous n'avez pas encore de réponses à ces questions, vous pouvez vous renseigner sur les possibilités qu'offrent les études de Pharmacie.

Pour cela il existe plusieurs sites internet où vous trouverez de la documentation en ligne :

- Le site de la FNSIP-BM : <http://www.fnsipbm.fr>
- Le site des associations locales
- Les revues Observance et Observance hors-série : <http://www.fnsipbm.fr> rubrique "communication" et "observance"
- Le site du LEEM (Les entreprises du Médicament) : www.leem.org
- Le site du SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) : <http://www.snitem.fr/>
- LinkedIn : @PIBM

Il faut être curieux et se rendre à des événements tels que :

- La soirée parrainage industriel organisée par le SIPHIF,
- La soirée « Les métiers de l'industrie » organisée par le SIPHL
- Les journées PIBM organisées par les associations locales (Montpellier, Toulouse...)
- Le forum des métiers

Il est également organisé chaque année des visites des sites industriels de production, de recherche (Servier,...).

Et surtout ne pas hésiter à poser des questions aux VP PIBM régionaux ou national.

Une fois l'orientation professionnelle trouvée, il faut rechercher des postes d'internes correspondant, des formations (UE, DU, master,...) et ainsi créer sa maquette. Il existe une liste de tous les postes hospitaliers sur le site internet de l'ARS de l'inter-région d'origine ou sur les sites des associations locales.

Sans oublier **la liste nationale des stages industriels** sur le site de la FNSIP et les fiches de poste disponibles : <http://www.fnsipbm.fr>, rubrique « Formations et stages »/« stages industriels »/« stages industriels en PIBM » et « Tableau national des stages industriels et fiche de poste ».

Et pour rendre tout ça vraiment attractif et adapté à chaque personnalité et chaque cursus, il est également possible de demander à ouvrir de nouveaux postes. Votre parcours sera ainsi unique ! Pour cela, un dossier de demande d'agrément doit être déposé par votre responsable puis validé par l'ARS et les responsables pédagogiques. Vous pourrez vous renseigner auprès de votre association locale.

Pour résumer, l'élaboration de votre maquette vous permettra de vous projeter dans votre parcours futur et d'être cohérent dans vos futurs choix de postes et d'enseignements pour ainsi donner une ligne directrice à votre cursus. Cette maquette pourra évoluer en fonction de vos semestres ou si vous présentez un intérêt particulier pour certains secteurs. Les quatre ans d'internat vous permettent aussi de découvrir différents domaines et d'acquérir des compétences transversales.

4) Le choix de l'option : « PH-PR ou PIBM ? »

Le choix de l'option repose **uniquement sur le projet professionnel.**

La première expérience hospitalière et les semestres libres effectués en 2^{ème} année offrent une bonne vision des différentes carrières qui s'offrent à vous. Néanmoins, pour les plus indécis, ce choix peut également s'axer autour de l'**intérêt porté à la PUI.**

En effet, l'option PIBM ne nécessite pas la validation des 4 domaines de la pharmacie hospitalière et diminue logiquement les perspectives professionnelles des PIBM en PUI.

On choisit donc de « s'éloigner » de la PUI au sens strict du terme sans toutefois en être exclu. Par exemple, il reste possible de se spécialiser dans les DM, une activité classiquement attribuée à la PUI.

Tableau 1 : Comparaison PH-PR/PIBM

PIBM	PH-PR
8 semestres au total	
1 ^{ère} année hospitalière	
Validation des 4 domaines NON obligatoire	Validation obligatoire des 4 domaines
Au minimum 1 semestre industriel validé	Au minimum 6 semestres dans les domaines de pharmacie hospitalière
5 semestres « libres »	2 semestres « libres »
Possibilité de faire de la recherche	Possibilité de faire de la recherche
Valider des unités d'enseignement pour un crédit de 60 ECTS	
Débouchés possibles : Autres domaines d'activité que la PUI : industrie pharmaceutique, milieux hospitaliers (essais cliniques, pharmacovigilance, management de la qualité...), structures de recherche privées ou publiques, agences de santé.	Débouchés possibles : PUI en priorité PUI, milieu hospitalier, structures de recherche privées ou publiques, agences de santé.

Pour résumer :

- PH-PR forme au métier de pharmacien en PUI (avec ou sans recherche !)
- PIBM quant à elle permet de se spécialiser dans un domaine « en dehors de la PUI », plus ciblé (avec ou sans recherche !)

A chaque interne **ses centres d'intérêt** et donc **un cursus personnalisé**.

5) Le droit au remords

Un interne peut revenir sur son choix d'option (PIBM ou PH-PR) avant la **fin du 7^{ème} semestre** et surtout **avant les commissions d'adéquation**. Nous vous conseillons fortement d'avertir le plus tôt possible vos représentants de syndicat ou association régionale pour une telle demande. « *À titre exceptionnel, un interne pourra demander à la commission pédagogique un changement d'option. Cette demande devra être présentée avant que l'agence régionale de santé pilote de l'inter-région n'établisse la liste des postes d'internes mis au choix, correspondant au septième semestre du cursus du demandeur.* » (Arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les diplômes d'études spécialisées de pharmacie.)

III-Comparaison option PIBM – Filière industrie

Un tiers des internes PIBM travaillent en industrie pharmaceutique alors qu'une filière « courte » dédiée à la formation des futurs industriels existe. Quel est donc l'intérêt de choisir l'une ou l'autre de ces voies ?

Tableau 2 : Comparaison filière courte / filière longue

PIBM	Filière industrielle courte
Bac + 9 ans (au minimum)	Bac + 6 ans
Réelle connaissance du milieu hospitalier, Dialogue facilité avec les médecins et les professionnels de santé en général (5AHU + internat)	Initiation au milieu hospitalier (5AHU)
Gestion des urgences et prises de responsabilités <i>via</i> les gardes et astreintes	Prise de responsabilité plus progressive
Se spécialiser dans un domaine durant son cursus d'interne (master, thèse d'Université, DU, DIU) tout en gardant une polyvalence.	Se spécialiser dans un domaine master durant sa 6ème année de pharmacie puis, possibilité de réaliser une thèse d'Université après son master. <i>(Une recherche de financement doit être réalisée pour les années nécessaires à la réalisation de la thèse. Généralement, le salaire est inférieur à celui d'un interne)</i>
Encore quelques enseignements universitaires + examens	Absence d'enseignement universitaire (hors formation continue et démarche personnelle)
Possibilité de semestre à l'étranger	
Risque de s'égarer en cours de route si l'interne n'a pas réfléchi à sa maquette	Orienté plus rapidement
Ouverture d'esprit sur l'ensemble du circuit du médicament	Ouverture d'esprit moins marquée, plus théorique
Réseau professionnel +++	Réseau professionnel
Mémoire de DES soutenu durant la 3ème ou 4ème année d'internat, souvent grands choix de sujets	Thèse d'Exercice parfois difficile à réaliser si elle n'a pas été faite durant la 5AHU
Sortie tardive sur le marché du travail, plus d'expérience mais moins « malléable »	Sortie «jeune» sur le marché du travail, plus « malléable » mais moins d'expérience
A la sortie de l'internat : Salaire +/- identique à celui d'une filière courte. Le salaire dépend du poste occupé et non du nombre d'années d'étude.	Salaire en fonction du poste occupé
Evolution plus rapide en début de carrière	Evolution plus lente en début de carrière
Insertion professionnelle plus progressive, plus « protégée » et plus « cadrée », tout en ayant un salaire et de l'autonomie	Insertion professionnelle directement après le M2

L'interne option PIBM va acquérir de **nombreuses compétences et expériences** au cours de son internat, autant du domaine purement scientifique, pharmaceutique, que relationnel, de management... L'adaptabilité, la remise en question

permanente, la prise d'initiatives, la défense de ses idées... sont autant de qualité que l'interne pourra valoriser tout au long de sa formation.

Toutes ces compétences font de l'interne une personne **responsable** qui pourra prendre des initiatives, les argumenter et les mettre en application avec son équipe.

L'interne option PIBM gardera tout au long de son cursus un **contact étroit avec le monde hospitalier**, notamment par l'intermédiaire de la permanence des soins (service de gardes et astreintes) et par le nombre de semestres passés au sein des PUI ou autres services hospitaliers. L'interne aura une vision plus globale du métier de pharmacien avec une sensibilité clinique et une meilleure connaissance du circuit du médicament et du système de santé.

Lorsque l'on sait que l'hôpital est un des plus gros clients de l'industrie pharmaceutique, cela constitue *de facto* une sérieuse plus-value !

S'orienter vers une filière longue ou courte reste un **choix personnel**.

L'internat conviendra à un étudiant qui n'a pas encore choisi sa spécialisation, qui souhaite prolonger ses études et rentrer dans le monde du travail plus progressivement, qui souhaite découvrir le monde hospitalier, qui aime « la clinique »...

Mais attention aux idées reçues : l'internat n'est pas de tout repos, bien au contraire ! Après avoir été reçu à un concours difficile, il s'agit d'une sorte de recommencement, et ce quelle que soit la filière ou l'option choisie. On traverse quatre années d'enseignements universitaires tout en ayant une activité professionnelle prenante.

En revanche, l'étudiant qui affiche précocement sa volonté de travailler en industrie, dans un domaine précis, celui qui souhaite entrer plus rapidement dans le monde du travail, qui ne tient pas à passer un 2^{ème} concours... s'orientera plutôt vers la filière industrie courte.

Quel que soit le débouché professionnel envisagé, il est important de garder en tête que vous devrez vous vendre et vendre votre cursus à un recruteur, qu'il soit public ou privé. Parce que votre parcours et votre profil sont bons et uniques, à vous de montrer votre plus-value.

IV- Les formations théoriques

1) Les masters

Une autre question récurrente au cours de l'internat : « *Faut-il faire un Master 2 ?* »

Et bien... Ca dépend !

Notre cursus d'interne est une formation à part entière et ne nécessite donc pas obligatoirement de master dès lors que la maquette est bien organisée (choix de postes cohérent et éventuelles formations complémentaires).

Le M2 n'est pas une exigence dans le monde professionnel, ce sont les compétences et le parcours de l'interne qui sont importants.

Attention donc à ne **pas cumuler les diplômes inutilement**.

Finalement, pourquoi faire un M2 ?

Le marché du travail actuel impose aux jeunes de se diversifier, d'avoir des parcours complets, atypiques et de se démarquer. Ainsi, en fonction de votre parcours, la réalisation d'un M2 peut se révéler être un réel atout.

Voici quelques exemples pour illustrer :

- Si vous souhaitez rester dans le milieu hospitalier et passer le concours de Praticien Hospitalier (PH), le M2 rapportera des points au concours de PH. Néanmoins, les points pouvant être obtenus dans la catégorie des formations sont limités et le concours de PH ne repose pas uniquement sur les diplômes obtenus !
- Si vous jugez votre formation théorique de base insuffisante pour exercer votre futur métier, le M2 peut être un excellent complément (ex : en market access, management qualité, économie de la santé, biothérapies, affaires réglementaires ...),
- Si vous souhaitez acquérir une double formation (ex : un cursus d'internat axé sur la qualité complété par un M2 en affaires réglementaires).
- Si vous souhaitez réaliser une thèse d'Université, le M2 est un prérequis incontournable ! C'est donc le seul cursus où le M2 est obligatoire.

La réalisation ou non d'un M2 doit donc rester une décision individuelle en mettant en balance ce que le master peut apporter à votre formation et aux débouchés professionnels au regard du travail que cela représente en le cumulant avec l'internat.

Point pratique : Comment intégrer la réalisation du master avec sa maquette ?

Il y a trois possibilités :

- En parallèle de ses semestres d'internat :

Certains terrains de stage d'internat (généralement des postes agréés « Hors-Domaine » ou des stages industriels) peuvent également valider le stage de master. Il est alors nécessaire de s'organiser en amont avec le responsable de stage pour voir s'il accepte de vous libérer pour assister au cours de Master. Il est préférable de rester deux semestres d'affilé au même poste pour couvrir toute la durée du master 2.

- En année de recherche :

Pour bénéficier de l'année de recherche, vous devez déposer un dossier de demande d'année de recherche auprès de votre ARS de rattachement. Les dates de dépôt des dossiers se font généralement 4 à 5 mois avant le début de l'année recherche et il faut donc anticiper ! Vous devrez trouver à l'avance le master 2, le terrain de stage et monter un projet de recherche. Le dossier passe ensuite en **commission d'année de recherche**. Un arrêté annuel fixe, par inter-régions, le nombre d'internes qui en bénéficieront. Si le projet est accepté, vous serez financé pendant 1 an (du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante). Il s'agit d'une année en plus des 8 semestres d'internat.

NB : N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos représentants locaux pour connaître les dates de dépôt des dossiers et dates des commissions.

- En disponibilité :

Vous pouvez également demander une mise en disponibilité pour raisons professionnelles pour une durée de 6 mois ou 1 an (durée maximale de 2 ans), notamment si l'année de recherche n'est pas acceptée ou si vous avez postulé à une autre bourse pour avoir un financement. En effet, pendant une disponibilité, vous ne recevez plus votre salaire d'interne. La disponibilité s'ajoute aux 8 semestres de

l'internat.

Il y a donc plusieurs possibilités pour intégrer la réalisation du master dans son cursus. Il faudra réfléchir notamment au nombre d'années d'internat envisagé. Par exemple, si vous comptez faire une thèse d'université, vous pouvez réaliser votre master sur 2 semestres d'internat et utiliser l'année de recherche et/ou de disponibilité pour réaliser la thèse. Au contraire, demander une année de recherche dans le cadre de son master 2 permet de « garder » ses autres semestres et diversifier son cursus.

2) Les Diplômes Universitaires (DU)

Chaque faculté propose un certain nombre de DU, différents d'une ville à l'autre. Les DU permettent de compléter la formation pendant l'internat, réalisables en parallèle d'un semestre (sur les journées de formation et/ou consolidation). Comme pour les Masters, rien ne sert de cumuler des diplômes inutilement. Le choix des DU doit rester cohérent avec vos envies et vos projets.

Point sur le DIU CESAM (*Diplôme Inter-Universitaire du Centre d'Enseignement de la Statistique Appliquée à la Médecine et à la Biologie Médicale*) :

Pendant votre cursus, vous entendrez sûrement parler du « DIU CESAM ». Il propose une série de cours de formation pratique à l'utilisation de la méthode statistique dans le domaine biomédical ainsi qu'aux méthodes de l'épidémiologie et de la recherche clinique. Ce DIU proposé par l'Université Pierre et Marie Curie à Paris a l'avantage de pouvoir être suivi par correspondance.

Site : <http://www.cesam.upmc.fr/fr/index.html>

Mais ce n'est pas le seul ! Il y a par exemple l'ISPED (Institut de Santé Public d'Epidémiologie et de Développement) à Bordeaux qui propose plusieurs DU de méthodologie statistique et d'épidémiologie.

Site : <http://www.isped.u-bordeaux.fr/fr-fr/formation/dipl%C3%B4mesduniversit%C3%A9.aspx>

Un DU est toujours rattaché à une faculté. Si ce n'est pas votre faculté de rattachement, vous serez amené à payer des frais d'inscription supplémentaires.

N'hésitez pas à vous renseigner dans votre faculté et celles des autres villes. Pensez également aux facultés de médecine et de sciences qui peuvent proposer des DU ouverts aux pharmaciens.

Vous trouverez également sur le site de la FNISP-BM une liste non exhaustive actualisée des DU et Master proposés en France : <http://www.fnsipbm.fr/formation-par-ville>

3) La thèse d'Université

Une thèse d'université (thèse de Sciences) peut être réalisée ou débutée en suivant un cursus PIBM. En effet, elle peut être intégrée dans la maquette comme le M2 grâce à l'année de recherche, les disponibilités et/ou sur les 5 semestres libres.

Une thèse d'université demande en général 3 ou 4 ans.

4) « Do you speak English »?

Et l'anglais dans tout ça ? Souvent oublié dans notre formation universitaire, il reste indispensable dans le monde professionnel.

Notre métier est de plus en plus tourné vers l'Europe et l'international, que ce soit par exemple avec des publications scientifiques rédigées en anglais ou encore les médicaments innovants qui requièrent une autorisation de mise sur le marché européenne.

Nos conseils : lire des publications, regarder des films en anglais, aller dans des cafés linguistiques, regarder des MOOC (*Massive Open Online Course*) et écouter des conférences TED (*Technology, Entertainment and Design*), etc...

Toutefois, ne soyez pas inquiets si vous n'êtes bilingues ! La maîtrise de l'anglais, ça se travaille et l'expérience vous permettra d'être de plus en plus à l'aise.

Le petit plus : les dictionnaires de traduction Linguee (<http://www.linguee.fr/>) et WordReference (<http://www.wordreference.com/>) mais n'oubliez de garder un esprit critique et d'adapter les traductions recherchées au contexte !

V- Les stages industriels

Pour valider son diplôme, l'interne PIBM doit obligatoirement valider **au minimum 1 semestre** dans un établissement industriel agréé. Le premier stage industriel peut être réalisé à partir du 3ème semestre du DES de pharmacie hospitalière.

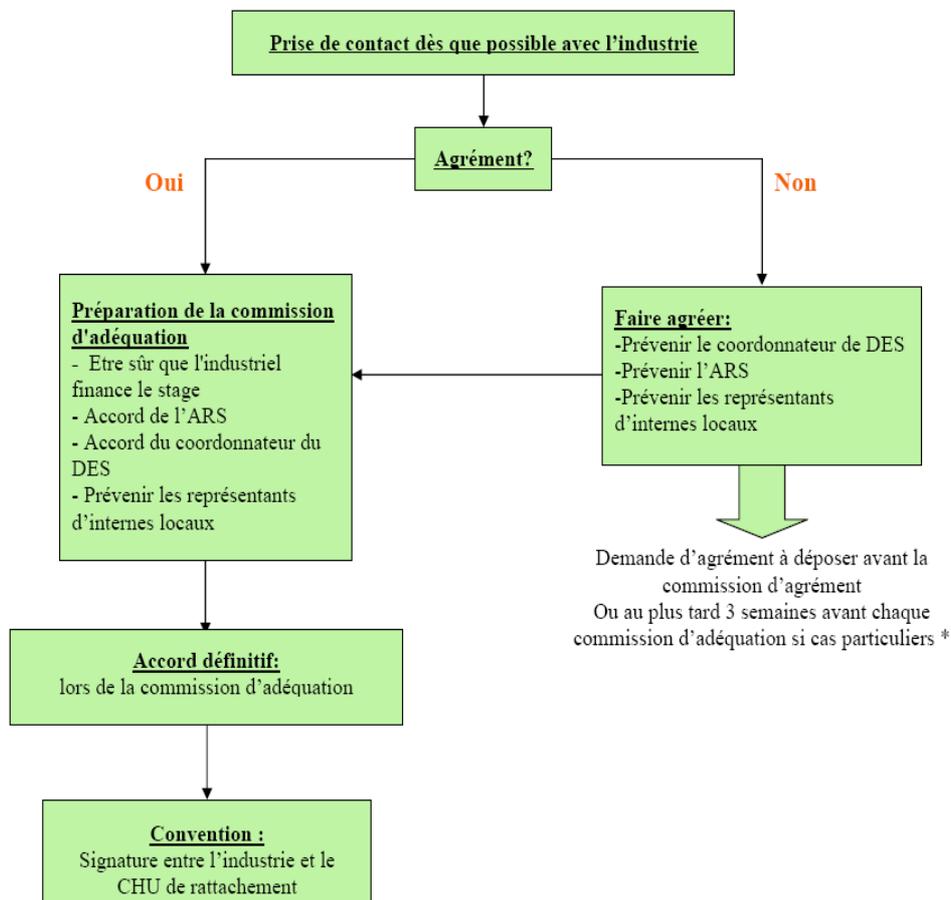
L'accès à ces postes se fait selon une procédure **nationale** et **ne nécessite pas d'effectuer une demande d'inter-CHU**. Vous n'êtes plus contraint à votre inter-région d'affectation pour les réaliser.

Il vous suffit alors de postuler au(x) poste(s) choisis !

Et il s'agit bien de « postuler » ! Lors de ces stages industriels, on se met réellement en position de candidature avec CV, lettre de motivation et entretien.

Théoriquement, tout poste en industrie pharmaceutique peut faire l'objet d'un semestre d'internat à condition d'être **agréé par l'ARS**, que les **objectifs du stage soient validés** par le coordinateur de l'option PIBM et que la structure puisse **assurer la rémunération** de l'interne.

Dans le but de vous aider dans ces démarches, la FNSIP a mis en ligne une « Procédure d'obtention d'un stage industriel » (www.fnsip.fr rubrique « L'INTERNAT »/ « Les choix et stages »/ « Stages industriels : comment ça marche ? »/ « Procédure d'obtention d'un stage industriel »).



NB : Lors de la recherche de stage, n'hésitez pas à postuler sur plusieurs postes (différentes villes ou différents services) pour se laisser le choix jusqu'au bout même si on en veut un à tout prix. On peut avoir des bonnes surprises en entretien et changer d'avis. Ne vous découragez pas si vous n'avez pas de retour, vous n'aurez pas toujours 100% de réponse de la part des recruteurs !

1) Cas d'un stage déjà agréé

La liste des stages industriels agréés au niveau national ainsi que certaines fiches de poste sont disponibles sur le site de la FNSIP-BM : rubrique « Formations et stages »/ « Stages industriels »/ « Stages industriels en PIBM » et « Tableau national des stages industriels et fiche de poste ».

Ce tableau est mis à jour tous les ans après les différentes commissions d'agrément locales par le VP PIBM de la FNSIP-BM. Celui-ci récolte et centralise les informations en collaboration avec les VP PIBM régionaux.

2) Cas d'un stage non agréé

La première étape est de rechercher une structure correspondant à vos attentes puis de la contacter pour présenter votre projet. Si l'industriel est séduit par votre candidature et qu'il peut financer votre semestre, vous devez par la suite contacter votre association/syndicat local afin qu'il vous aide et vous accompagne dans votre démarche. Votre association/syndicat pourra notamment vous donner :

- la date de la ou des commissions d'agrément,

- les coordonnées de votre ARS ou le lien vers la documentation en ligne afin d'obtenir le dossier d'agrément,
- des conseils afin de remplir ce dossier si vous rencontrez des difficultés.

Les postes sont agréés au cours des **commissions d'agrément** annuelle ou bi-annuelle dans la région auprès de laquelle l'industriel dépose son dossier (*Attention* : il est nécessaire de bien anticiper dans les inter-régions où il n'y a qu'une seule commission d'agrément par an).

Les délais des démarches pour faire agréer un poste peuvent être très longs, notamment parce que les industriels ne peuvent pas toujours prévoir leurs besoins à l'avance et il peut arriver qu'un dossier ne soit pas prêt avant la-dite commission.

C'est pourquoi, à la condition que le projet soit cohérent, il est éventuellement **possible de contacter le coordonnateur de l'inter-région du lieu de stage pour obtenir un agrément de manière temporaire et exceptionnelle**. Cet agrément se fait après accord du coordonnateur inter-régional de la filière PIBM qui doit être averti au minimum 3 semaines avant cette commission exceptionnelle. L'agrément sera attribué pour l'interne ayant réalisé la demande.

3) Accord définitif pour le stage industriel

Une fois votre candidature retenue pour un stage industriel agréé, c'est-à-dire dès lors que vous avez obtenu l'accord de l'industriel pour vous accueillir et vous rémunérer, il faudra ensuite obtenir l'accord de votre coordonnateur de DES, de l'ARS de votre inter-région d'affectation et informer vos représentants locaux.

Par ailleurs, ces stages ne sont pas soumis aux commissions d'adéquation des postes et ne figurent pas sur la liste des choix proposés aux internes. Vous ne participerez donc pas au choix de poste. Cependant, il est nécessaire d'informer vos associations/syndicats, les affaires médicales du CHU et l'ARS de votre inter-région de votre choix d'un stage industriel pour le semestre **AVANT** la-dite commission d'adéquation.

4) Convention de stage

Une convention² doit ensuite être établie entre l'industrie, l'ARS, l'UFR de Pharmacie et votre CHU de rattachement. Elle doit être validée par votre coordonnateur de DES.

Cette convention définit les responsabilités des différents interlocuteurs ainsi que les termes de remboursement de votre salaire d'interne par l'industriel au CHU.

Vous trouverez une convention type sur le site internet de la FNSIP-BM : rubrique « Formations et stages »/ « Stages industriels »/ « Convention de stage industriel ».

En pratique, vous restez donc employé par le CHU et soumis au statut d'interne : service de garde (qui peut être restreint à la demande de l'industriel), dix demies journées de travail dont deux consacrées à sa formation théorique (avec accord de l'industriel), 30 jours de congés payés...

2 : Arrêté du 24 mai 2011 relatif aux conventions permettant l'accueil d'internes effectuant des stages en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement.

VI- Les stages en instances de santé

1) Cas d'un stage agréé dans son inter-région d'affectation

Vous pouvez retrouver la liste des postes en instances de santé agréés sur le site de l'ARS de chaque inter-région ou sur les sites des associations/syndicats locaux d'internes. La plupart des postes en instances de santé sont agréés « Hors-Domaine ». La liste des postes agréés est remise à jour chaque année par les ARS après chaque commission inter-régionale d'agrément.

Attention, à la différence des postes en industrie agréés « stages industriels spécialisés », les postes agréés « hors domaine » sont accessibles seulement si le poste est ouvert aux choix. Pour rappel, l'ouverture des postes se fait lors des commissions d'adéquation qui ont lieu environ deux mois avant le début d'un nouveau semestre. Ce système est valable uniquement au sein de son inter-région. Donc si vous souhaitez réaliser un semestre en instance de santé, dans votre inter-région, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre ARS, de votre coordonnateur et/ou de vos représentants locaux afin d'être sûr que le poste soit ouvert aux choix. Le cas échéant, une demande devra être faite pour l'instance en question auprès de l'ARS et du coordonnateur.

2) Cas d'un stage agréé dans une autre inter-région

Il est également possible de réaliser un ou deux semestres dans une instance de santé d'une autre inter-région. Le système utilisé est la procédure **inter-CHU**. Il faut donc dans un premier temps vous assurer que le poste soit bien agréé. Puis il vous faut prendre contact avec le responsable du stage afin de voir s'ils souhaitent accueillir un inter-CHU en plus d'un interne de la région. Dans ce contexte, il est souvent coutume de passer un entretien. Si le responsable accepte de vous prendre, il faudra alors constituer un dossier de demande d'inter-CHU qui sera examiné en **commission inter-CHU** de VOTRE inter-région. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos représentants locaux pour connaître les dates limites de dépôt des dossiers et des commissions.

3) Cas du stage non agréé, quel que soit l'inter-région

Comme pour les stages industriels, les postes en instance de santé sont agréés au cours des commissions d'agrément annuelles ou biennuelles de la région auprès de laquelle l'instance de santé dépose son dossier.

Les démarches sont identiques à celles d'une demande d'agrément pour un stage industriel.

Une fois l'agrément obtenu : se référer aux paragraphes ci-dessus correspondants pour la suite des démarches, selon que le stage soit dans l'inter-région d'affectation ou une autre inter-région.

VII- Les outils clés pour obtenir un stage

Lors de la recherche d'un **stage industriel** notamment, vous serez amenés à envoyer un CV, une lettre de motivation et passer un entretien d'embauche. Les conseils suivants seront également utiles tout au long de votre cursus et pour la suite de votre profession.

1) Le CV

Le CV doit si possible tenir en une seule page. Il n'est pas forcément nécessaire d'ajouter une photo. Par contre, il doit mentionner clairement vos coordonnées.

Il peut se découper en :

- un titre : le recruteur a potentiellement beaucoup de candidatures, il doit pouvoir savoir très rapidement qui vous êtes, ce que vous cherchez, quand vous êtes disponible.

Par exemple :

- « Qui êtes-vous ? » : Interne en Pharmacie Hospitalière – *X^{ème}* semestre
- « Que cherchez-vous ? » : Semestre en *Affaires Réglementaires*
- « Quand et pour combien de temps ? » : *Mai à octobre 20XX*

- vos expériences professionnelles : pour les stages d'internat indiquer « semestre » ou le « titre du poste », mais éviter le mot « stage »

Ne pas hésiter à commencer son CV par ses expériences plutôt que par ses diplômes.

Mettre en gras les mots-clés, faire apparaître clairement les compétences acquises et éviter les expressions trop générales telles que: "mise en place", "gestion de".

Détailler ce que vous avez apporté précisément au service et les conséquences qui en ont découlé, le cas échéant. Les recruteurs aiment aller droit au but et visualiser rapidement et concrètement ce que vous avez réalisé.

Mettre en avant les posters/articles/mémoires/participations aux congrès, qui sont notre force et permettent de faire la différence avec les industriels de la filière courte (cependant, il y en a désormais de plus en plus qui font des posters aussi pendant leur année de master).

- vos formation : inutile de rappeler une à une toutes les années de pharmacie (une ligne ou deux suffisent), ni d'écrire tous les UEs et DUs. Choisir les plus pertinents pour le poste visé, éventuellement mentionner le bac pour donner un point de repère et montrer la linéarité du parcours.
- vos compétences : Anglais (score TOEIC et date d'obtention, c'est mieux !), etc.
- vos activités extra-professionnelles : (une ligne max) Ne pas oublier les activités de bénévolat et/ou votre implication dans une association. Cela peut nourrir la fin d'entretien et vous mettre en valeur. Cette partie n'est cependant pas obligatoire ! Mettre des loisirs trop "bateau" ou pour lesquelles vous n'avez rien à dire n'est pas utile et pourra même vous déstabiliser quand le recruteur vous posera des questions à ce sujet.

Point important à noter, votre CV doit être adapté au poste recherché ! Mettez en avant ce que vous savez faire au regard de la fiche de poste.

Toujours accompagner le CV d'une lettre de motivation (peut-être dans le corps du mail), même courte, mais bien écrite, ciblée sur le poste et l'entreprise. Cela montre que vous ne bâclez pas les choses, que vous êtes sérieux et vraiment intéressé par ce poste en particulier. Cela leur permet également de vérifier que vous savez écrire et vous exprimer !

Attention néanmoins à ne pas trop en faire, écrire des tartines sur l'entreprise dans laquelle vous passez votre entretien, en leur expliquant qu'ils sont les meilleurs, etc... La bonne stratégie est de leur expliquer ce que vous pourrez leur apporter sans toutefois avoir un discours prétentieux.

2) L'entretien

D'abord on désespère, les industriels adorent recevoir des internes : ils ne coûtent pas si cher, ils sont motivés pour apprendre et rapidement opérationnels.

Ne pas oublier de prendre de quoi écrire (papier, stylo) pour prendre des notes pendant l'entretien. Certains recruteurs peuvent également vous demander un retour écrit de l'entretien.

Voici une liste en vrac et non exhaustive de questions que peuvent être amenés à poser les recruteurs :

- Présentez-vous
- Donnez 3 qualités / 3 défauts
- Comment vous définiriez-vous en un mot ?
- Que dirait votre manager de votre dernière expérience ?
- Racontez-moi un de vos succès/ un projet qui vous tient à cœur ?
- Avez-vous déjà connu une situation d'échec et comment avez-vous réagi ?
- Qu'envisagez-vous à la fin de votre internat ?
- Êtes-vous à l'aise en anglais ?
- Pourquoi cette entreprise ? Pourquoi ce département ?
- Résumez en quelques phrases vos expériences

Une partie de l'entretien peut être conduite en anglais, n'hésitez pas à vous préparer à cette éventualité !

Ensuite à vous de poser vos questions ! C'est essentiel d'en préparer quelques-unes pour montrer sa motivation et son intérêt au poste, mais surtout pour s'assurer que l'équipe est préparée à vous recevoir (volonté de former les internes, disponibilités, projets intéressants, bonne ambiance).

N'oubliez pas, un entretien est aussi fait pour vous faire une idée des opportunités offertes par le poste, c'est au recruteur aussi de vous charmer !

Pour un entretien dans une autre ville, n'hésitez à demander à l'industriel la prise en charge du transport s'il ne le propose pas spontanément.

En attendant un retour de l'entretien :

Ne pas hésiter à relancer 1 ou 2 semaines après l'entretien si vous n'avez pas de réponse, cela montre qu'on est vraiment intéressé, sans non plus harceler le recruteur.

3) Les réseaux : LinkedIn, Leem, Viadeo...

Pensez à créer votre profil LinkedIn, et pourquoi pas en anglais ? Rejoignez

également la page **@PIBM** où vous pourrez entrer en contact avec d'anciens internes PIBM.

Vous pouvez aussi créer des alertes pour les postes recherchés sur le Leem, JobIndeed, etc.

Ou tout simplement en naviguant sur des moteurs de recherche, vous pourrez trouver des sites de recrutement et des conseils sur les rédactions de CV et sur les entretiens d'embauche.

VIII- Les débouchés professionnels de l'option PIBM

Les possibilités sont multiples ! En effet, chaque centre d'intérêt des internes peut être une carrière et un débouché potentiel.

Un interne PIBM peut trouver sa place dans différentes structures, comme par exemple :

- **L'industrie pharmaceutique** : c'est le premier débouché auquel on pense. On y retrouve environ 1/3 des internes en PIBM et ce dans tous les domaines d'activité.
- **Les instances de santé** : on retrouve de nombreux débouchés dans les différentes instances comme l'ANSM, la HAS, l'ANSES, l'ARS... sur des postes d'évaluation médicale ou économique par exemple...
- **Les structures de recherches** : l'interne s'étant orienté vers la recherche va pouvoir prétendre à des postes de chercheurs dans diverses structures, aussi bien publiques que privées : laboratoire de recherche à la fac (MCU, PU...), INSERM, CNRS, industrie en R & D ...
- **Les services hospitaliers (hors PUI)** : l'interne en PIBM trouve également sa place à l'hôpital dans divers services : centre d'investigation clinique, information médicale, centre régional de pharmacovigilance, service du management qualité, services de soins (chef des projets recherche clinique par exemple), ...
- **Les PUI** : dans une moindre mesure puisque la voie dédiée pour travailler en PUI reste l'option PH-PR. Les domaines dans lesquels on retrouve les PIBM sont : les essais cliniques, les dispositifs médicaux, préparation et contrôle, ... A l'hôpital, l'ancien interne PIBM est bien entendu soumis aux mêmes statuts que les autres anciens internes PH-PR : vacataire, assistant spécialisé, praticien hospitalier...
- **Les carrières hospitalo-universitaires** : l'interne en PIBM ayant la possibilité de faire une thèse d'Université et les débouchés hospitaliers lui étant accessibles, il peut prétendre aux carrières hospitalo-universitaires (postes d'AHU, MCU-PH, PU-PH...).

1) Carrières dans l'industrie pharmaceutique

a. Les statuts de l'industrie pharmaceutique :

Ce point est important car méconnu en général !

Différents statuts existent dans l'industrie pharmaceutique en fonction des

diplômes obtenus mais surtout de l'expérience professionnelle acquise. C'est là qu'il est indispensable de préciser que l'internat est une réelle expérience professionnelle, il faut la valoriser comme telle et ne pas parler de « stages » !

Ces différents statuts vont schématiquement englober le stagiaire, le pharmacien junior, le pharmacien assistant/ « chargé de », le pharmacien adjoint, le pharmacien délégué intérimaire (PDI), le pharmacien délégué (PD), le pharmacien responsable intérimaire (PRI) et enfin le pharmacien responsable (PR).

Les statuts « à responsabilités » (PDI, PD, PRI et PR) sont encadrés par une législation stricte et nécessitent une expérience particulière :

Code de la Santé Publique, partie réglementaire, Livre 5 : Pharmacie, Titre 2 : Dispositions particulières aux divers modes d'exercice de la pharmacie, Section 1 : Des entreprises, établissements pharmaceutiques ou organismes mentionnés aux articles L. 596, L. 596-1, L. 596-3 et L. 670-3, Paragraphe 3 : Conditions d'exercice des pharmaciens responsables et délégués articles R.5112 à R.5112-11.

En bref, pour être PD ou PR :

- dans un établissement fabricant, importateur ou exploitant, le pharmacien ayant 6 années d'études au moins doit justifier d'une expérience de 6 mois au moins « dans un ou plusieurs établissements autorisés à fabriquer ou à importer des médicaments ou produits dans un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ».
- dans un établissement dépositaire, grossiste-répartiteur, distributeur en gros, distributeur de médicament, le pharmacien ayant 6 années d'études au moins doit « justifier d'une expérience pratique d'au moins 6 mois dans un établissement pharmaceutique, une officine de pharmacie ou une pharmacie à usage intérieur. »

Important : article R.5112 « tout ou partie de cette expérience peut, le cas échéant, avoir été acquise au cours de stages d'internat au-delà de sa première année dans ces établissements » !

L'internat forme donc des **Pharmaciens Responsables** pour peu qu'on ait inclus les bons postes dans nos maquettes !

Il existe néanmoins des subtilités quant aux prérequis spécifiques des sites dits « fabricants » et ceux dits « exploitants ». Il est nécessaire de se renseigner auprès de l'Ordre des pharmaciens au préalable. Par exemple, pour un site exploitant, il faut justifier d'une expérience de 6 mois dans des activités de suivi des lots et 6 mois en pharmacovigilance.

Dans tous les cas, pour pouvoir prétendre à un tel statut, il faut pouvoir justifier de ces activités (attestation de l'employeur en général).

De plus, ces postes à haute responsabilité engagent votre diplôme mais pas uniquement. Des sanctions pénales peuvent avoir lieu. Une expérience solide dans l'industrie pharmaceutique est conseillée pour ne pas prendre de risque inutile et donc ne pas être trop pressé. Cela peut demander du temps pour se construire un parcours solide.

b. Où trouver un poste dans l'industrie pharmaceutique?

Les sites internet :

- Le LEEM :

Les Entreprises du Médicament est « l'organisation professionnelle qui fédère et représente les entreprises du médicament présentes en France. Il promeut des démarches collectives de progrès, de qualité et de valorisation du secteur » (<http://www.leem.org/rubrique/qui-sommes-nous>).

Vous retrouvez des fiches détaillées des différents métiers destinés aux pharmaciens sur le site du LEEM : <http://www.leem.org/brochure-pharmacien-dans-lindustrie-du-medicament>.

Sur le site figure aussi une bourse à l'emploi pour trouver un futur emploi.

- Sites des entreprises :

Il est également possible d'aller directement sur les sites des entreprises qui ont en général une rubrique « carrières ».

- Autre :

Vous constaterez par ailleurs que de nombreux autres sites regorgent sur internet, il suffit pour cela de taper « emploi pharmacien » dans n'importe quel moteur de recherche par exemple. Ceux-ci sont surtout des boîtes d'intérim ou des cabinets de recrutement. C'est d'ailleurs *via* ces cabinets que sont diffusées la plupart des offres donc n'hésitez pas à leur faire suivre vos CV.

Le réseau : Il ne faut surtout pas négliger son réseau ! La plupart des postes sont obtenus comme ça (ancien poste d'interne, quelqu'un avec qui vous avez travaillé ou collaboré...).

2) Carrières dans les instances de santé

L'internat PIBM permet également d'acquérir des compétences en instances de santé. Par exemple, pour ne citer que les principales agences de santé, des débouchés sont possibles à :

- L'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des dispositifs médicaux) dont les missions sont :
 - l'évaluation scientifique et technique de la qualité, de l'efficacité et la sécurité d'emploi des médicaments et produits biologiques ;
 - la surveillance continue des effets indésirables prévisibles ou inattendus des produits de santé ;
 - l'inspection des établissements exerçant des activités de fabrication ; d'importation, de distribution, de pharmacovigilance et qui mènent des essais cliniques ;
 - le contrôle en laboratoires pour libérer des lots de vaccins et de médicaments dérivés du sang, le contrôle de produits présents sur le marché, prélevés lors d'inspections, saisis par les autorités judiciaires ou les douanes.

(<http://ansm.sante.fr/>)

Le pharmacien peut donc participer à toutes ces activités d'évaluation, de suivi des produits de santé, d'inspection ou encore de contrôle en laboratoire des produits présents sur le marché.

Les différents pôles de l'ANSM sont répartis sur 3 sites : **Saint-Denis** en région Parisienne, **Vendargues** près de Montpellier et **Lyon**.

- La HAS (Haute Autorité de Santé) :

La HAS est une autorité publique indépendante qui contribue à la régulation du système de santé par la qualité. Elle exerce ses missions dans les champs de l'évaluation des produits de santé, des pratiques professionnelles, de l'organisation des soins et de la santé publique.

Le pharmacien peut notamment réaliser l'évaluation pharmaco-économique des produits de santé et dispositifs médicaux, élaborer les avis d'efficience et participer à la mise à jour des différents guides médico-économiques.

(<https://www.has-sante.fr/portail/>)

- Le Ministère des Solidarités et de la Santé :

Le ministre en charge des solidarités et de la santé prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de la solidarité, de la cohésion sociale, de la santé publique et de l'organisation du système de santé. Sous réserve des compétences du ministre de l'Action et des Comptes publics, il prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la protection sociale.

Il existe plusieurs structures au sein de ce ministère où le pharmacien a un rôle important dont par exemple la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) ou encore l'Inspection Générale de l'Offre de Soins (IGAS).

(<http://solidarites-sante.gouv.fr/>)

- Les ARS (Agences Régionales de Santé) :

Les ARS relayent les actions du Ministère des Solidarités et de la Santé au niveau régional. Le pharmacien inspecteur de Santé Publique par exemple pourra participer au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation des Contrats de Bon Usage sur le médicament et les dispositifs médicaux. Il sera également chargé du pilotage de certaines actions de surveillance sanitaire régionales.

(<https://www.ars.sante.fr/>)

- Les OMEDIT (Observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique) :

Les OMEDIT sont des structures régionales pilotées par les ARS où le pharmacien peut être chargé de missions variées pour l'accompagnement des établissements de santé et des professionnels telles que :

- le bon usage des médicaments, dispositifs médicaux et la maîtrise des dépenses ;
- la prévention des erreurs médicamenteuses, et la gestion des événements indésirables.
- la certification des établissements de santé,
- l'information sur les produits de santé...

A noter que toutes ses instances possèdent des postes agréés et sont donc accessibles pendant l'internat !

Pour conclure

L'internat PIBM est une formation à part entière qui se choisit, se construit au gré des envies, de l'évolution du métier de pharmacien, des réalités du marché, etc.

Le principal objectif de l'option PIBM est de permettre à l'interne de se spécialiser dans un domaine tout en gardant une connaissance approfondie du milieu hospitalier et de s'ouvrir sur les domaines extrahospitaliers et ce, quelle que soit sa spécialisation.

Son nom est trompeur puisqu'elle ne débouche pas uniquement sur le milieu industriel, loin de là ! Les débouchés sont nombreux et variés : industries pharmaceutiques, agences de santé, milieu hospitalier...

N'hésitez pas à être curieux et vous renseigner sur toutes les possibilités qui s'offrent à vous !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP-BM : vp-pibm@fnsip.fr

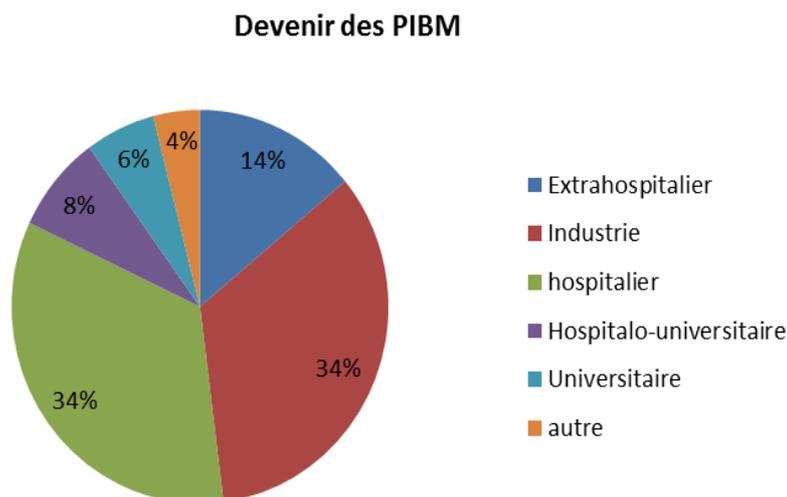
Annexe 1: Divers centres d'intérêts des internes qui s'interrogent sur l'option PIBM, (enquête du SIPHIF auprès des 56 internes en « Sciences Pharmaceutiques » ayant participé à la soirée parrainage du 24/04/2012) :

Domaines d'intérêt (verbatim)	Réurrence
Affaires réglementaires	8
Assurance Qualité	3
Audit	1
Biothérapie	1
Chimie analytique	1
Communication	1
Conseil	1
Contrôle Qualité	1
Développement clinique	1
Dispositifs médicaux	1
Enregistrements	2
Epidémiologie	1
Essais Cliniques	15
Evaluation post AMM	1
Génétique	1
Gestion de projet	2
Gestion des risques	1
Management	1
Market access	2
Marketing	4
Microbiologie	1
Nouvelles technologies	1
Pharmacocinétique	2
Pharmaco-clinique	1
Pharmaco-économie / économie de la santé	2
Pharmaco-épidémiologie	2
Pharmacovigilance / vigilances	10
Procédures administratives	1
Production	2
Publicité	2
R&D	5
Rationalisation des dépenses	1
Recherche	1
Santé Publique	1
Thérapie cellulaire et génique	3
Toxicologie	2

Cette liste n'est pas exhaustive, elle s'adapte bien entendu à l'évolution du métier de pharmacien, aux domaines d'activité émergents, des débouchés professionnels et bien sûr des centres d'intérêts des internes !

Annexe 2 : A la suite d'une grande enquête clôturée et présentée en 2012, nous avons

pu voir plus concrètement ce qu'étaient devenus 44 anciens internes en DES PIBM :



- **7** se trouvent en milieu « extrahospitalier » dont 4 évaluateurs à l'ANSM, 2 travaillent pour des bases de données scientifiques et 1 se trouve à l'ARS.
- **17** travaillent en industrie pharmaceutique à des postes variés (pharmacovigilance, essais cliniques, affaires réglementaires, pharmacocinéticien, information médicale, qualité, consultant, chef de projet...) tous à des postes à responsabilités
- **17** sont restés à l'hôpital. Parmi eux on retrouve les « PHC-like » mais pas uniquement : 13 sont assistants dans une PUI à des postes plus ou moins spécialisés, 4 travaillent dans des services hospitaliers hors PUI (pharmacovigilance, essais cliniques, méthodologiste-chef de projet)
- **4** se sont tournés vers des carrières hospitalo-universitaires (1 MCU-PH, 3 AHU) : pharmacocinétique, immunologie, génétique moléculaire des maladies rares, médecine légale
- **3** universitaires purs : pharmacocinétique, cibles thérapeutiques-formulation et expertise pré-clinique du médicament
- **1** entrepreneur

Toutes les personnes s'étant prêtées au jeu ont déclaré que l'internat en général et PIBM en particulier a un été un avantage pour eux que ce soit d'un point de vue personnel ou professionnel (ou les 2 !)

La plupart ont suivi les règles de la filière et ont effectué leurs 4 semestres hospitaliers obligatoires (ancienne réforme) mais aussi des semestres extrahospitaliers et industriels pour avoir la formation la plus complète possible.

Tous ont obtenu des diplômes annexes : DU ou DIU (CESAM en tête mais aussi recherche clinique, pharmacocinétique, orthopédie, pharmacie clinique oncologique, technologie vasculaire, toxico/pharmacovigilance, stratégie anti-infectieuse, anglais...) et nombreux sont ceux possédant un master 2 (DM, droit, biotechnologie, diagnostic in vitro, bio-statistiques, pharmaco...).

Ces exemples ne sont bien sûr pas exhaustifs et ne tiennent pas compte de toutes les situations individuelles (vie privée, mobilités, opportunités, intérêts personnels...).